

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 20/10/2021</p>
--

Présents : Mme V. LEGALL, Mrs C. FOURNIER, D. HARY, J. VARLET.

Excusé : D. SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Forfaits Généraux :

- Wardrecques Futsal en D1 amende 100€ (mail du 05/10/2021)
- St Omer ESSOR en SD7D amende 100€ (mail du 09/10/2021)
- Cal.Entente en SD7G amende 100€ (mail du 18/10/2021)

Courrier de Canche Ternoise : lu et commenté

Journée du 12 Septembre 2021

Reprise de dossiers mis en attente :

SD2D-50357.1 Wimille CO – Longfossé FLC. Retour du dossier par la commission de discipline pour information Wimille CO 0/Longfossé FLC 3 par pénalité.

SD2D-50358.1 Marquise US – Ambleteuse US. Retour du dossier par la commission de discipline pour information Marquise US 2/Ambleteuse US 0.

Journées des 02 et 03 octobre 2021

U19 D1A-51996.1 Blendecques-Arques ES. Evocation de Blendecques sur la qualification d'un joueur U17 Beauvois Enzo licence n°2547220028, lors du match Blendecques-Arques ES en U19D1A. Or le règlement stipule qu'un U17 ne peut participer à un match de catégorie U19 si le club possède une équipe U17 engagée, ce qui est le cas pour Arques ES. Après vérification, ce joueur ne pouvait participer au match. Homologué : Blendecques 1/Arques ES 0 par pénalité 0 point à Blendecques et -1 à Arques ES. Amende 30€ à Arques ES.

U19D3A-52061.1 Lon.Mala Foot – Bonningues Calais. 1^{er} forfait de Lon.Mala Foot. Homologué : Lon.Mala Foot 0/Bonningues Calais 3 par forfait. Amende 8€ à Lon.Mala Foot.

U16D1B-52897.1 Neufchatel/Hesdin l'Abbé-Fruges/Crequy. 1^{er} forfait de Fruges/Crequy. Homologué : Neufchatel/Hesdin l'Abbé 3-Fruges/Crequy 0 par forfait. Amende 14€ à Fruges/Crequy.

U15D2C-52337.1 Attin US-GPT Opale Sud. 1^{er} forfait de GPT Opale Sud. Homologué : Attin US 3/GPT Opale Sud 0 par forfait. Amende minorée 8€ à GPT Opale Sud.

U15D3D-52856.1 Colembert/Ambleteuse-Outreau AS. Non utilisation de la FMI, le club de Colembert n'ayant pas le mot de passe rencontre qui est de son ressort. Homologué : Colembert/Ambleteuse 0-Outreau AS 3 par pénalité. Amende 80€ à Colembert/Ambleteuse.

U15 à 8C-54569.1 Desvres JS B-Equihen US. 1^{er} forfait de Equihen US. Homologué : Desvres JS B 3/Equihen US 0 par forfait. Amende 14€ à Equihen US.

U13 Nord D3C-53677.1 Cal GD Pascal C-Coquelles SC C. 1^{er} forfait de Coquelles SC C. Homologué : Cal GD Pascal C 3/Coquelles SC C 0 par forfait. Amende 12€ à Coquelles SC.

U13 Nord D3D-53709.1 Cal.Entente-Guines ES. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Cal.Entente. Homologué : Cal.Entente 0-Guines ES 3 par pénalité. Amende 10€ à Cal.Entente.

U13 Est D4F-53889.1 Therouanne/Morinie-St Martin Tatinghem. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Therouanne/Morinie. Homologué : Therouanne/Morinie 0/St Martin Tatinghem 3 par pénalité. Amende 10€ à Therouanne/Morinie.

U13 Sud D3B-54187.1 Attin US-Bezinghem AS B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Attin US. Homologué : Attin US 0/Bezinghem AS B 3 par pénalité. Amende 10€ à Attin US.

U13 Ouest D2A-54010.1 GPT Cucq St Josse-Le Portel ST B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de GPT Cucq St Josse. Homologué : GPT Cucq St Josse 0/Le Portel ST B 3 par pénalité. Amende 10€ au GPT Cucq St Josse.

U11 Nord D3D-53077.1 Cal.Entente B-Coulogne ES. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Cal.Entente. Homologué : Cal.Entente B 0/Coulogne ES 3 par pénalité. Amende 10€ à Cal.Entente.

U11 Est D3D-53217.1 GPT Lys AA Foot B-Watten CS. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de GPT Lys AA Foot. Homologué : GPT Lys AA Foot B 0/Watten CS 3 par pénalité. Amende 10€ au GPT Lys AA Foot.

U11 Est D3F-53270.1 GPT Quiestede Roquetoire-Enquin.Mines B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club GPT Quiestede Roquetoire. Homologué : GPT Quiestede Roquetoire 0/Enquin.Mines B 3 par pénalité. Amende 10€ au GPT Quiestede Roquetoire.

U11 Est D3G-53298.1 St Martin Tatinghem-Alquines US. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club St Martin Tatinghem. Homologué : St Martin Tatinghem 0/Alquines US 3 par pénalité. Amende 10€ à St Martin Tatinghem.

U11 Sud D2A-53321.1 Le Touquet AC-Beaurainville ES. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Le Touquet AC. Homologué : Le Touquet AC 0/Beaurainville ES 3 par pénalité. Amende 10€ à Le Touquet AC.

U11 Sud D2A-53329.1 Le Touquet AC-Desvres JS. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Le Touquet AC. Homologué : Le Touquet AC 0/Desvres JS 3 par pénalité. Amende 10€ à Le Touquet AC.

U11 Sud D3D-53404.1 Camiers/Dannes-Attin US. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Camiers/Dannes. Homologué : Camiers/Dannes 0/Attin US 3 par pénalité. Amende 10€ à Camiers/Dannes.

U11 Ouest D3C-53496.1 Desvres JS B-Outreau AS B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Desvres JS. Homologué : Desvres JS B 0/Outreau AS B 3 par pénalité. Amende 10€ à Desvres JS.

U11 Ouest D3F-53579.1 Isques FC-Ostrohove RC. Inscription d'une joueuse de Isques non qualifiée pour cette rencontre (DELORY Valentine licence n°9602797306). Homologué : Isques FC 0/Ostrohove RC 3 par pénalité. Amende 70€ à Isques FC.

Journées des 09 et 10 octobre 2021

SD2B-50281.1 Enquin.Mines B-Guines ES B. Non utilisation de la FMI par l'équipe de Guines ES, suite à un problème de mot de passe. Homologué : Enquin.Mines B 3/Guines ES B 0 par pénalité. Amende 80€ à Guines ES.

SD3A-50416.1 Fort Vert FJEP B-Cal.Beau Marais C. Inscription sur la FMI de Mr DUSAUTOIR Bruno dirigeant de Cal.Beau Marais C non licencié. Homologué : Fort Vert FJEP B 3/Cal.Beau Marais C 0 par pénalité. Amende 100€ à Cal.Beau Marais.

SD4C-50685.1 Blériot US C-Nortkerque AS C. Participation à la rencontre d'un joueur de Blériot US C suspendu, de ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 25/10/2021. Homologué : Blériot US C 0/Nortkerque AS C 3 par pénalité. Amende 100€ à Blériot US.

SD6E-51406.1 Tubersent AC-Boisjean AS. 1^{er} forfait de Boisjean AS. Homologué : Tubersent AC 3/Boisjean AS 0 par forfait. Amende 22€ à Boisjean AS. Match retour le 27/03/2022 à Tubersent AC.

SD7B-51585.1 Lottinghem RC-Boisdinghem ES B. 1^{er} forfait de Boisdinghem ES B. Homologué : Lottinghem RC 3/Boisdinghem B 0 par forfait. Amende 22€ à Boisdinghem ES. Match retour le 27/03/2022 à Lottinghem RC.

SD7G-51807.1 Ambleteuse US C-Cal.Entente D. 1^{er} forfait de Cal.Entente D. Homologué : Ambleteuse US C 3/Cal.Entente D 0 par forfait. Amende 22€ à Cal.Entente. Match retour le 27/03/2022 à Ambleteuse US.

FEM à 8B-51925.1 Bezinghem AS-Hesdin OL B. 1^{er} forfait de Hesdin OL B (mail du club). Homologué : Bezinghem AS 3/Hesdin OL B 0 par forfait. Amende 14€ à Hesdin OL. Match retour le 20/03/2022 à Bezinghem AS.

FEM à 8B-51926.1 Merlimont FC-Coyecques US. 2^{ème} forfait de Merlimont FC. Homologué : Merlimont FC 0/Coyecques US 3 par forfait. Amende 23€ à Merlimont FC.

U19 D3A-52071.1 Créquy Fressin-Lon.Mala Foot. 2^{ème} forfait de Lon.Mala Foot. Homologué : Créquy Fressin 3/Lon.Mala Foot 0 par forfait. Amende 23€ à Lon.Mala Foot.

U17 D1B-52119.1 Desvres JS-Le Portel ST. Réserves de Desvres JS sur la qualification et la participation du numéro 12 du Portel ST ayant une licence non active. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification, ce joueur était bien qualifié le 02/10/2021. Homologué : Desvres JS 0/Le Portel ST 6. Droits non remboursés à Desvres JS.

U16 D1B-52908.1 Fruges/Crequy-Le Touquet AC. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Fruges suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 25/10/2021. Homologué : Fruges/Crequy 0/Le Touquet AC 14 par pénalité. Amende 100€ à Fruges/Crequy.

U15 D1B-52296.1 Hesdin OL-Montreuil US. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Hesdin OL suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 25/10/2021. Homologué : Hesdin OL 0/Montreuil US 9 par pénalité. Amende 100€ à Hesdin OL.

U15 D2C-52344.1 Beaurainville ES-Attin US. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Beaurainville ES suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 25/10/2021. Homologué : Beaurainville ES 0/Attin US 3 par pénalité. Amende 100€ à Beaurainville ES.

U11 Est D2C-53185.1 Eperlecques CA B-ST Omer ESSOR. Inscription sur la feuille de match d'un dirigeant de Eperlecques CA non licencié. Homologué : Eperlecques CA B 0/ST Omer ESSOR 3 par pénalité. Amende 100€ à Eperlecques CA.

Journée du 16 octobre 2021

U15 D1B-52299.1 Marck AS-Montreuil US. Match arrêté à la 30^{ème} minute pour blessure grave d'un joueur de Montreuil US. Lecture faite des pièces au dossier, la commission donne match à jouer. Transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 03/11/2021 à 14h00.

Le Président : Mr Claude Fournier

La Secrétaire : Mme Valérie Legall